



Le **Syndicat de l'Industrie du diagnostic in vitro (DIV)** fait état de son activité, vigilante et réaliste. Tant auprès de ses adhérents, professionnels du DIV, que des pouvoirs publics et leurs instances dans le domaine de la santé, le syndicat fait figure d'interlocuteur dynamique, à la force de proposition rigoureuse.

Le diagnostic in vitro (DIV) : un marché dynamique Deuxième marché européen après l'Allemagne, avec un volume de 1,77 milliards d'euros en 2010, le marché français de l'industrie du diagnostic in vitro (DIV) repose sur l'activité de plus d'une centaine d'entreprises implantées sur le territoire national. Le Syndicat de l'Industrie du DIV compte près de quatre-vingt membres actifs représentant à eux seuls 95% du chiffre d'affaires de la profession.

Parce qu'aujourd'hui 70% des décisions médicales font intervenir le résultat d'un **test de diagnostic in vitro**, cette industrie constitue un maillon essentiel de la **chaîne de soins**.

Le domaine du DIV est un secteur d'activité innovant, porteur de dizaines de milliers d'emplois directs et indirects grâce au dynamisme des entreprises qui conçoivent, développent, fabriquent et commercialisent les réactifs et les instruments nécessaires à la réalisation des tests de diagnostic in vitro.

Le Syndicat des Industriels du DIV : un acteur vigilant, force de propositions réalistes

Le Syndicat de l'Industrie du diagnostic in vitro ne perd pas de vue les effets que produisent les exigences législatives et réglementaires sur l'activité industrielle. Il est à la fois force de propositions et en position de faire entendre les contraintes industrielles de ses membres, lors

des discussions préalables ou faisant suite à la mise en oeuvre de textes législatifs et réglementaires. Son avis est requis pour les travaux de la DGS, du Comité Economique des Produits de Santé (CEPS), de la Haute Autorité de Santé (HAS), de la DGCIS et du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable Par son expertise, le Syndicat de l'Industrie du diagnostic in vitro contribue à garantir un service permanent d'information auprès de ses adhérents, notamment dans le domaine réglementaire en France et à l'international. Il s'appuie sur le Syndicat Européen de l'Industrie du DIV dont il est membre, l'EDMA.

À titre d'exemple, depuis 2010, les industriels adhérents du Syndicat de l'Industrie du diagnostic in vitro proposent un support à la démarche d'accréditation des Laboratoires de Biologie Médicale (LBM).

Cet accompagnement est assuré techniquement par un groupe de travail spécifique. Une « Charte des fournisseurs » et des brochures ont été éditées par le Syndicat de l'Industrie du diagnostic in vitro pour diffuser plus largement le message et en faciliter l'approche.

Les représentants du Syndicat des Industriels du diagnostic in vitro sont reconnus pour le sérieux de leurs avis, la qualité de leurs productions et la pertinence de leurs analyses.

Cela vaut aussi bien pour les travaux auxquels ils sont associés par les autorités traitant de la santé publique, que lors des nécessaires discussions concernant les tenants et les aboutissants de leur secteur d'activité.

Vitrine de l'activité industrielle de ses adhérents, le Syndicat des Industriels du diagnostic in vitro produit ainsi, chaque année, des analyses fines du secteur du DIV, chiffres clés à l'appui. Ces documents sont disponibles sur son portail internet : www.sfri.fr En 2012, souhaitant mieux présenter son rôle et faire oeuvre de pédagogie, le Syndicat des Industriels du DIV développe sa communication, notamment par voie de presse.

À propos du Syndicat de l'Industrie du Diagnostic in Vitro :

Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic in vitro (SFRI) fédère la majorité des acteurs du diagnostic in vitro. Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95%

Écrit par le Syndicat de l'Industrie du diagnostic in vitro

Mercredi, 28 Mars 2012 16:32 - Mis à jour Mercredi, 28 Mars 2012 16:39

du chiffre d'affaires de la profession soit 1,77 milliard d'euros annuels. Le SFRL, interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics, défend les intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents. Au-delà de sa mission d'étude et de défense des intérêts de la profession, le SFRL s'engage au quotidien pour la reconnaissance du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé.

Pour en savoir plus : www.sfri.fr